

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril 2025 à 18h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 1^{er} avril 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 19 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Mme Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procuration : Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL

Excusés : - Absents : Thomas PIERRICK, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire.

Délibération n° 11 : budget principal 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 de la Commune à l'assemblée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :
7 111 189.41 €

Dont :

- 3 915 914.41 € en section de fonctionnement
- 3 195 275.00 € en section d'investissement

Ainsi fait et délibéré le 14 avril 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)